



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 12018

## Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les conditions de la rentrée scolaire particulièrement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Grâce à l'action d'associations comme « SOS rentrée » l'intégration de nombreux jeunes dans un établissement scolaire a été possible malgré un refus antérieur. Toutefois, pour certains d'entre eux la poursuite des études est impossible du fait du manque de places dans les établissements scolaires. La mise hors du système scolaire a en outre pour conséquence la suppression d'une partie des allocations familiales aboutissant ainsi à une double pénalisation des jeunes et de leurs familles. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle entend prendre pour mettre fin à ces injustices.

## Texte de la réponse

Les conditions de la rentrée scolaire 1997 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont fait l'objet d'instructions des inspecteurs d'académie, dès le 8 juillet. En effet, ces derniers ont demandé aux chefs d'établissement de veiller à ce que la situation de chaque jeune qui se trouverait non affecté à la suite d'un échec au baccalauréat ou au BEP, puisse être examinée en commission d'affectation complémentaire de septembre. Ces commissions ont siégé du 8 au 15 septembre 1997 dans les différents bassins emploi-formation. Si certains jeunes n'ont pu obtenir satisfaction dans les jours qui ont précédé la rentrée scolaire, une solution de repréparation aux examens leur a été proposée dans le cadre de la mission générale d'insertion des jeunes de l'éducation nationale. Toutefois, il faut préciser que ce type d'inscription relève d'une démarche volontaire de l'élève. Par ailleurs, des lycéens titulaires d'un diplôme de l'enseignement technique souhaitant une poursuite d'études après le BEP dans des domaines de scolarité très sollicités, alors que le conseil de classe n'avait pas émis d'avis favorable pour une telle scolarité, ont pu néanmoins obtenir satisfaction à la suite d'ouvertures de sections supplémentaires. A titre d'exemple, dans le district de Lille-Sud, quinze élèves ont ainsi été admis dans des formations tertiaires de baccalauréat professionnel. Tout est mis en oeuvre dans le département du Nord pour proposer une solution dès la rentrée aux élèves qui n'avaient pas d'affectation afin de répondre au souci de justice sociale que ces décisions reflètent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Hage](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12018

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 mars 1998, page 1581

**Réponse publiée le** : 28 septembre 1998, page 5314